

PROGRAMME DE FORMATION

A la conduite d'engin de chantier

Public et pré-requis

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre reconnu apte médicalement
- Savoir lire et comprendre le français
- Toute personne appelée de par ses activités à conduire même occasionnellement un engin de chantier (Article R.4233-55 à 57 du Code du Travail)

Durée

2 à 3 jours soit 14 à 21 heures

Lieu

- Intra entreprise : dans vos locaux
- Inter-entreprises : sur notre plateau

Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée
- Zone sécurisée dédiée exclusivement à la formation
- Le ou les engins de l'entreprise
- Vidéo projecteur / diaporama ou rétroprojecteur / transparents
- Livret stagiaire
- Formation dispensée en français

Intervenant

- Dispensée par un formateur expérimenté dans ce domaine

Évaluation

Évaluation continue et formative

Équipements de protection individuels

Chaussures de sécurité, casque, gants

Objectif

- Connaître les bases de la réglementation et les principaux textes de la sécurité sociale
- Connaître les principaux types d'engins, les caractéristiques principales et le fonctionnement des principaux organes de service et de sécurité
- Connaître les principaux risques inhérents à la fonction, les règles de conduite, de circulation, de stationnement et les dispositions générales de sécurité
- Réaliser en sécurité les opérations prescrites impliquant la mise en œuvre des engins

Contenu

I / CONNAISSANCE DE BASE DU CODE DE LA ROUTE

Identification et connaissance de la signalisation :

- Des panneaux de signalisation routière :
 - Tous les panneaux de danger (Série A)
 - Les principaux panneaux d'interdiction et d'obligation (Série B)
 - Les panneaux particuliers à la signalisation de chantier
- De tous les signaux relatifs aux interdictions et aux régimes de priorité = panneaux et feux
- Des lignes de signalisation au sol des voies de circulation

Connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières :

- Changement de direction
- Dépassement d'autres véhicules
- Franchissement d'intersections
- Règles d'interdiction de stationnement en ville et sur route

Véhicule :

- Connaissance des équipements réglementairement obligatoires pour autoriser des engins sur - pneus non immatriculés à circuler sur la voie publique
- Règles particulières de circulation des engins de TP, des véhicules prioritaires, des engins spéciaux notamment les engins « hors gabarit routier » = signalisation, vitesse, consignes
- Obligations découlant de l'article L1° du Code de la Route sur l'imprégnation alcoolique



Contenu (suite)

II/ DEVOIRS ET RESPONSABILITES DES CONDUCTEURS D'ENGINS

- Examens
- Vérifications
- Travaux de voisinage des lignes électriques
 - Les risques spécifiques dus aux travaux en tranchée
 - Le port des protections auditives
 - La recommandation « l'utilisation et l'entretien des engins de chantier » de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
 - Les catégories d'engins susceptibles d'être confiés à un salarié selon « l'autorisation de conduite » délivrée par son employeur
 - Les informations spécifiques à un chantier (de nuit, au bord de l'eau, en souterrain, sur ouvrage d'art...)
 - Les responsabilités et pénalités encourues

III/ TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCE DE L'ENGIN

Les différents organes :

- Description et terminologie
- Caractéristiques technologiques
- Chaîne cinématique et principe de fonctionnement d'un système hydraulique
- Les différents équipements de travail et leurs fonctions

La préparation à la mise en route (inspection visuelle, précautions à prendre, vérification) :

- L'équipement de protection individuel (EPI) du conducteur,
- Le contrôle visuel des différents éléments de l'engin (boulonnerie, amorces de rupture, châssis, pneus, fuites),
- Les niveaux et appoints journaliers,
- L'accès en montée et en descente de l'engin,
- La propreté de l'espace cabine,
- La visibilité depuis le poste de conduite,
- La mise en œuvre des sécurités,
- La mise « sous tension » : interprétation des symboles du tableau de bord, pictogrammes, fonction « Test »,
- La mise en route moteur,
- Le contrôle du tableau de bord,
- Les temps de chauffe (moteur, transmission et équipements),
- Le contrôle sous pression

Les précautions lors de l'arrêt (arrêt normal ou pour intervention d'entretien) :

- Le stationnement de l'engin (horizontalité)
- Le positionnement des équipements y compris leur calage lors d'interventions
- La mise en œuvre des sécurités (leviers au point mort, « mise en sécurité »)
- La procédure d'arrêt moteur
- La consignation



Contenu (suite)

IV/ RISQUES INHERENTS A LA FONCTION

- Concernant les risques mécaniques engendrés par les parties mobiles chaîne cinématique et connaissances des différents circuits : lubrification, refroidissement, alimentation en air, circuit carburant
- Concernant le risque électrique, les différents branchements électriques, les batteries, l'assistance au démarrage
- Concernant les risques chimiques liés aux produits (graisses, solvants, nettoyants, peintures...) carburants
- Concernant les risques physiques liés aux circuits hydrauliques, gonflage des pneus
- Concernant le risque incendie – explosion, production d'hydrogène lors de la charge des batteries, extincteur spécifique
- Concernant les risques spécifiques lors de l'opération de :
 - Levage : Sécurité hydraulique pour la fonction levage, méthode d'élinguage, points de préhension, ballant, contact électrique aérien
 - Elévation de personnes : réglementation
 - Chargement, déchargement

V / LES REGLES DE CONDUITE

Les règles générales de sécurité (communes à toutes les catégories d'engins).

Concernant tant le conducteur lui-même que vis-à-vis des tiers, en phase de :

- Travail sur chantier
- Déplacement sur chantier, sur route
- Chargement sur porte-engins

En particulier, la gestuelle de commandement de manœuvre.

VI/ Exercices Pratiques

- Prise de poste
- Vérifications avant utilisation
- Prise en mains des engins
- Exercices divers adaptés à la catégorie d'engins concernés et aux tâches réalisées
- Fin de poste



Validation

Une attestation de stage sera délivrée au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques